

*Question présentée par le député :*

*M. Stéphane Florey*

*Date de dépôt : 3 juin 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Vaccination des sans-papiers contre le COVID-19**

Sous la rubrique « Se faire vacciner contre la COVID-19 » sur le site de l'Etat de Genève, il est indiqué que « le canton reçoit une dotation de vaccins qui correspond à des critères de population précis : résident-e-s genevois-e-s ; frontalier-ière-s avec assurance LAMal ; frontalier-ière-s travaillant à Genève dans le milieu sanitaire ; fonctionnaires/travailleurs internationaux ou personnel expatrié au bénéfice d'une carte de légitimation ». En précisant que : « En dehors des catégories listées ci-dessus, il n'y a pas de vaccination possible à Genève et il n'est pas possible pour les personnes hors catégories de payer pour leur vaccin. »

Dans les centres de vaccination, des affichettes informent néanmoins que les personnes sans assurance-maladie et résidant depuis plus de 3 mois à Genève peuvent se faire vacciner par la Croix-Rouge au 9, route des Acacias. Il incombe aux candidats de fournir la preuve de leur séjour à Genève depuis au minimum 3 mois.

La pandémie de COVID-19 ne connaît en effet pas les frontières. L'objet de cette campagne est salubre sur le fond, en ce sens qu'elle vise à accroître le taux de vaccination des personnes et atteindre l'immunité collective. En revanche, elle interpelle quant à la présence de personnes sans titre de séjour valable, puisque par exemple une personne ressortissante d'un Etat tiers venant en Suisse pour un séjour touristique devrait logiquement s'annoncer aux autorités pour requérir une prolongation allant au-delà des 90 jours. En outre, la situation en matière de séjour illégal aurait dû être réglée avec l'opération « Papyrus » vendue comme une solution pour apporter « une réponse pragmatique, globale et novatrice à la situation personnelle et professionnelle des étrangers sans papiers » et dans le but d'« assainir les secteurs particulièrement touchés par le travail au noir et la sous-enchère

salariale, ainsi que de lutter contre l'exploitation de personnes en situation irrégulière ».

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *A ce jour, combien de personnes sans titre de séjour valable à Genève se sont fait vacciner contre le COVID-19, notamment par la Croix-Rouge ?*
- 2) *Quelle quantité de doses de vaccin contre le COVID-19 est réservée aux personnes sans titre de séjour valable à Genève ?*